Blois (41) : «Elle a été laissée pour morte» : le calvaire de Chloé, convertie à l'islam, agressée par son ex-compagnon radicalisé au lourd passé judiciaire (MàJ. 15 ans de prison)

17/01/2026 à 9h21



MàJ 17/01/2026

La cour et le jury ont estimé «*qu'en dépit de la violence et de la localisation des coups portés*», un doute subsistait sur la volonté de Marvin Joli de tuer la jeune femme, qui conserve des séquelles irréversibles de son agression.

«*Je suis très déçue, je ne comprends pas. Il faudrait peut-être mieux que la femme meurt*», s'est lamentée la mère de la jeune femme, qui avait appelé à une «*peine maximale et*

exemplaire». Me Isabelle Steyer, l'avocate de Chloé P., a quant à elle rappelé que *«Chloé a réchappé de très peu à la mort»*. *«Elle ne comprend pas, elle est très déçue»*, a-t-elle ajouté.

Le Figaro

MàJ : 14/01/2026

Marvin J., un homme de 31 ans adepte d'un islam rigoriste, est jugé à partir de jeudi devant la cour d'assises du Loir-et-Cher. La victime garde des séquelles irréversibles de son agression.

Le Figaro

22/02/2023

Des conséquences irréversibles. La jeune femme agressée par son ancien compagnon à Blois en décembre dernier est désormais sortie du coma, mais va garder des «séquelles définitives», a indiqué la procureure de la République de Blois, Charlotte Beluet.

En effet, la jeune femme a fait l'objet d'une expertise médicale le 13 février dernier. Cette analyse a confirmé que les «lésions hémorragiques cérébrales» étaient directement liées à l'agression des mains de son ex-compagnon.

«Actuellement, le pronostic vital de la jeune femme n'est plus engagé», a ajouté Charlotte Beluet, mais bien que la victime «communique verbalement, qu'elle se mobilise seule, le pronostic neurologique demeure sombre avec des **séquelles**

définitives à prévoir, notamment une cécité de l'oeil droit, des troubles cognitifs, et a minima des troubles locomoteurs».

[…]

CNews

26/01/2023

Le Parisien a pu reconstituer la journée du 13 décembre 2022, à l'issue de laquelle Chloé a été laissée pour morte par son ex-compagnon. Avant d'être éconduite au commissariat de Blois où elle voulait porter plainte, des policiers municipaux, pourtant témoins d'une altercation du couple, l'ont laissée seule face au danger.

[…]

Ce 13 décembre 2022, la jeune femme est pourtant déterminée à porter plainte contre celui dont elle vient de se séparer, et même d'avorter. Réfugiée quelques jours chez sa mère dans la Vienne, elle s'est en effet épanchée sur la crainte qu'il lui inspire : **harcèlement par SMS, menaces, tentative d'étranglement. Depuis qu'elle s'est convertie à l'Islam, Marvin J. distille en outre l'idée que le Coran autorise un homme à frapper sa femme…**

Insultée par son ex-compagnon sous les yeux des agents

Ce matin-là, Chloé passe embrasser son grand-père, avant de prendre la route pour Blois, pour reprendre le travail. La sachant rentrée, et décidé à obtenir des « explications », Marvin débarque depuis Paris au domicile de Chloé. Elle a beau lui signifier que c'est fini, lui rembourser une dette, il insiste. Chloé en avise sa mère par téléphone, qui, vu la

tournure des événements, insiste pour qu'elle aille au commissariat. Ce que Chloé promet de faire en raccrochant.

Il est alors 17 heures. Le couple s'invective quand Chloé avise une voiture de la police municipale et la hèle en hurlant : « Dégage Marvin ! ». À la vue des uniformes, il s'éloigne, non sans la traiter ostensiblement de folle et part s'acheter une bouteille de vodka… Aux policiers municipaux, Chloé parle des menaces, de la strangulation. On lui répond qu'il faut porter plainte. Qu'en l'absence de traces de coups, la municipale ne peut rien faire de plus.

Désemparée, Chloé appelle sa mère et lui passe un membre de l'équipage. Laquelle supplie ses interlocuteurs de mettre sa fille à l'abri, alors que Marvin est là, à Blois. « Ce n'est pas la procédure », lui oppose-t-on. À Chloé, ils répètent qu'il faut une plainte. En cas de danger, « appelez le 17 », ajoutent-ils.

[…]

Le Parisien

21/12/2022

L'IGPN devra faire toute la lumière sur cette affaire. Mardi dernier, une jeune femme âgée 24 ans a été frappée par son ex-compagnon avant d'être retrouvée inconsciente dans le hall de son immeuble. Deux heures plus tôt pourtant, cette même jeune femme s'était présentée au commissariat de Blois pour déposer une plainte contre son ancien compagnon. Celle-ci n'a pas été enregistrée, car les policiers ont demandé à la jeune femme de revenir le lendemain pour faire cette démarche. Elle n'en a pas eu le temps.

Depuis, la victime prénommée Chloé est sur un lit

d’hôpital, plongée dans un coma dont on ne sait si elle s’en remettra. Son agresseur présumé a été interpellé, entendu et placé en détention provisoire. Ce dernier a reconnu des coups sur la victime, mais conteste avoir eu toute volonté de la tuer.

[…]

“Chloé a passé son téléphone au policier, à l’autre bout, sa mère l’a supplié de prendre sa plainte. Mais il a refusé. Elle lui a assuré que son agresseur devait attendre devant chez sa fille, mais le policier a refusé de mettre en place toute protection”, poursuit ce proche, selon qui la jeune femme a subi des coups *“dès les premières semaines de leur rencontre”*.

Toujours selon ce proche, c’est au mois d’août que Chloé avait rencontré son compagnon, *“de confession musulmane”*, précise-t-il. *“Il a très vite demandé à Chloé de se convertir. (…) Elle s’est renfermée sur elle-même et n’a pas parlé de ses problèmes à sa famille”,* affirme-t-il.

[…]

TF1